

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

Mercredi 23/10 de 13h00 à 17h00

Lieu : En visioconférence

compte-rendu

Présents: Éric Raynaud (ASCE75 PAP/DTBS), Thierry Berthier (ASCE78 – Resp. CPS), Sébastien Lagache (ASCE44 Cerema), Alain Continsouza (ASCE46), Sophie Daucourt (25Dreal), Élodie Juteau (ASCE86), Bruno Stelhin (ASCE90), , Peggy Ottélohé (ASCEET59), Jean-Marc Vinsonneau (ASCE31). Patrick Le Crom (Fnasce).

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É.Raynaud à 13h15.

Point 1

Approbation du compte-rendu CPS de septembre après quelques compléments d'informations. Le compte-rendu peut être diffusé et inséré sur le site.

Point 2 – Tableau des aides financières.

P.Le Crom présente le tableau des aides financières pour le sport remis en forme après actualisation par É.Raynaud.

Le tableau peut être transmis à O. Santaoloria pour actualisation du site.

Point 3 – CHALLENGES 2024:

- Bowling (17e) – URASCE EST – Octobre 2024 du 4 au 6 octobre à Reims (51)

→ É.Raynaud, représentant de la CPS fait un retour sur le déroulement du challenge.

P. Le Crom indique qu'il est en attente du compte-rendu de la CPS.

Au regard du déroulement de ce challenge, É.Raynaud propose à la CPS d'être plus précis auprès des organisateurs sur la non-participation des membres de l'organisation aux épreuves.

Il propose que soit indiqué dans les conventions qu'aucun membre de l'organisation doit participer aux épreuves.

Résultats : C'est l'ASCE 25 DREAL qui a remporté le trophée FNASCE.

- Trophée du Ministre : ASCE 17
- Trophée de la CPS : ASCE 57

Les bilans (moral et financier) sont en attente et seront étudiés en prochaine CPS.

- Séjour randonnées des retraités (1er) – ASCE 47 – du 14 au 21 septembre 2024 à Barbaste (47) → Représentant FNASCE → R.Bigorre

Suite au séjour randonnées des retraités qui a accueilli 47 participants extérieurs et 2 participants de l'ASCE47, C. Fournier a adressé le bilan moral et financier.

Au regard des bilans examinés par la CPS, le versement de la 3^e aide est validé.
É. Raynaud refera un dernier point avec C. Fournier sur le bilan financier.

- Enduro carpes (12e) – ASCE 86 – du 17 au 19 mai 2024 à La Puye (86) →
Représentant FNASCE → S.Lagache

Au regard des bilans examinés par la CPS, le versement de la 3^e aide est validé.

- Swim Run (2e) – ASCE 34 – 4 au 6 octobre 2024 à La Grand-Motte (34) →
Représentant FNASCE → JM. Vinsonneau

JM. Vinsonneau était le seul représentant de la FNASCE sur ce challenge.

Ce challenge était rattaché à l'organisation du triathlon de la Grande Motte.

Toute la partie sportive était donc assurée par l'organisation du triathlon.

I.Pastorelli a eu la riche idée de louer des vélos afin de pouvoir se déplacer facilement dans la ville et pour suivre également l'épreuve pour les accompagnateurs.

Si le nombre d'inscrits n'a pas permis de profiter de la soirée de gala, une belle soirée au restaurant du casino a clôturé cette rencontre conviviale.

Les résultats :

Nombre de participants :

- Hommes : 6
- Femmes : 2
- Enfants : 0
- Nombre d'associations représentées : 2

Podium du challenge :

Par catégorie :

- duo mixte : 1er : Sahakian / Touren (34)
2 e : Pastorelli / Besset (34)
- duo Hommes : 1 er : Allamand / Courtois (34)
2 eme : Grange / Lagarde (64)
- Trophée FNASCE : ASCE 34
- Trophée du Ministre:ASCE 64
- Trophée de la CPS : non remis

Les bilans (moral et financier) sont en attente et seront étudiés en prochaine CPS.

- Challenge d'activité « Rosember » (Octobre rose) – FNASCE – 7 au 17 octobre 2024 – France entière

Le challenge "Rosember 2024" s'est clôturé le 17 octobre.

P.Le Crom présente aux membres les classements.

- **25** ASCE ont participé à cette édition 2024,
- **35** équipes inscrites,

- **118** participants.

Le podium du challenge FNASCE :

- 1ère - ASCET 77 avec 4 équipes pour un total de 737 trophées.
- 2e - ASCE 61 avec 2 équipes pour un total de 450 trophées.
- 3e - ASCE 37 avec 2 équipes pour un total de 402 trophées.

P.Le Crom a établi trois classements :

- un classement par ASCE (*comptant pour l'attribution du challenge FNASCE*),
- un classement par équipe,
- un classement individuel.

Tous les classements sont à retrouver sur le site de la FNASCE.

Les trois ASCE gagnantes seront récompensées d'un chèque cadeau (1^{er}: 80€, 2^e : 50€, 3^e: 30€).

Point 4 – Règlementation challenges

Au regard de comportements de participants sur certains challenges, É.Raynaud attire l'attention particulière de la commission sur la nécessité de compléter certains articles du dossier d'organisation et de la convention.

→ Modification de l'article 3 du dossier d'organisation dans le paragraphe «dispositions générales» :

«Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte et une attitude respectueuse en tous lieux et en toutes circonstances pendant toute la durée de la manifestation (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...).

En cas de comportements irrespectueux ou inappropriés les auteurs seront exclus de la manifestation par l'organisateur en accord avec le représentant de la FNASCE . Cette décision ne pourra donner lieu au remboursement de sa participation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs. L'association qu'ils représentent en sera informée.

→ Modification du paragraphe «dispositions pendant le challenge » de la convention :

« Tenue du challenge »

L'association organisatrice veille à la bonne tenue morale du challenge. Elle s'engage à faire respecter le règlement et assure l'encadrement des participants durant toute sa durée par des responsables nommément désignés. Avec le représentant de la commission permanente sport et le représentant fédéral qui les valide, elle établit le classement de l'épreuve en respectant le mode de calcul élaboré dans le règlement de la discipline. »

→ Sur la fiche d'inscription sera rajouté une case à cocher «*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du challenge et m'engage, sans réserve à le respecter*»

Point 5 – CHALLENGES 2025 - Candidatures

- Enduro (13^e) – URASCE LPC – du 18 au 20 avril 2025 à Abzac (16) → suivi du dossier → É.Raynaud.

É.Raynaud présente la première version du dossier d'organisation + film.

Pour le budget prévisionnel, il propose de demander à l'organisateur de partir sur 40 participants et non 20 participants.

Aides partenaires : prendre en compte aide GMF = 150€ et aide BFM= 150€.

Demander aux organisateurs de se renseigner, voire ajouter dans le budget, la location d'un défibrillateur, et vérifier s'il y a dans le comité organisateur un pompier ou une personne formée aux 1ers secours.

- Bowling (20^e) – URASCE BFC – du 13 au 15 juin 2025 à Miseray-Salines (25) → suivi du dossier → B.Stelhin.

La version 2 du dossier, reçue le jour de la CPS est présentée par S. Daucourt. Elle fait un point sur l'augmentation du budget à retravailler.

Une demande d'aide pour structure onéreuse pourra être étudiée (50% de la dépense).

- Pétanque (50^e) – ASCE 56 – du 19 au 21 septembre 2025 à Vannes (56) → suivi du dossier → É.Raynaud.

Toujours en attente de la première version du dossier d'organisation.

É.Raynaud pose la question de «qui» organise ? Est-ce l'ASCE 56 ou l'URASCE ?

Au regard de ce 50^e anniversaire, la FNASCE étudiera la possibilité de participer activement et financièrement à titre exceptionnel. La forme et le budget restent à définir.

Limitation des inscriptions a 350 participants.

É.Raynaud propose de recontacter rapidement P.Blandel pour obtenir plus d'informations.

- Padel (1^{er}) Challenge innovant – ASCE 76 – du 27 au 28 septembre 2025 à Petit-Quevilly (76) → suivi du dossier → É.Juteau.

É.Juteau indique que les observations de la CPS ont bien été prises en compte par l'ASCE 76.

Une version 2 du dossier d'organisation + budget sont en attente.

- Trail (16^e) – ASCE 11 – du 23 au 25 octobre 2025 à Carcassonne (11) → suivi du dossier → S.Daucourt.

S.Daucourt indique que les observations de la CPS ont bien été prises en compte par l'ASCE 11.

Une version 2 du dossier d'organisation + budget est en attente.

Point 6 – Nouvelle activité 2024

En date du 4 octobre 2024, l'ASCE 47 a sollicité la CPS dans le cadre de création d'une activité sportive «pilates». Montant demandé 250,00 € - montant validé par la CPS (50%) 125,00 €.

P. Le Crom informera l'ASCE 47 du montant attribué pour cette activité.

Point 7 - Divers

Rallye culturel 2024

É.Raynaud informe la CPS qu'il a été sollicité par C.Sauvestre de l'ASCE32 pour une demande d'aide financière de 800€ afin de financer la location de vélos électriques lors de la manifestation.

La CPS valide cette demande et attribuera la somme demandée.

Trophées en bois :

É.Raynaud se renseigne auprès du fournisseur pour voir ce qui est faisable pour améliorer le visuel.

Rapport d'activité sport 2024

É.Raynaud souhaiterait disposer du classement de l'ASCE la plus représentée sur les challenges 2024 pour le prochain CDF.

Fin de la visioconférence mercredi 23 octobre à 17h00.